Image not found or type unknown

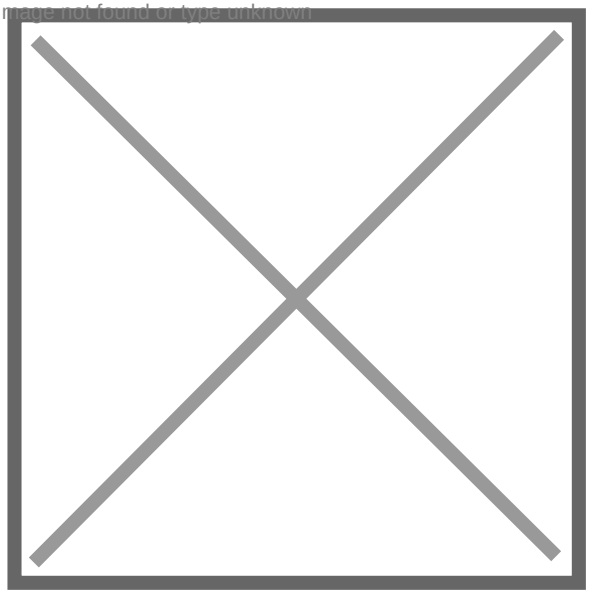

Congé enfant malade durant un congé normal

Par **fab**, le **23/01/2009** à **17:14**

j'ai pris 3 jours de congé. Or, mon enfant est tombé malade pendant cette période et mon medecin m'a fait une attestation de "congé enfant malade" de la même période de 3 jours.
Mon employeur peut il me décompter quand même mes 3 jours de congé ?
Je précise que ma convention collective indique la rémunération pour congé enfant malade dans la limite de 5 jours par an et sur présentation du certificat du medecin.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés